



SANI MARC 

Prendre l'hygiène en main INC.

Rapport – Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

2025



Introduction

Le présent rapport conjoint vise à faire état de la situation du Groupe Sani-Marc inc. ainsi que celle de ses filiales Sani-Marc inc. et Wood Wyant Canada inc. (collectivement « **Sani Marc** ») en ce qui concerne la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement au cours de leur dernier exercice financier, soit du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024. Le présent rapport est publié conformément aux dispositions de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9 (la « **Loi** »). Voici les informations d'identification des entités visées par le présent rapport :

Groupe Sani-Marc inc.

- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1147313689
- Siège social situé au Québec, Canada
- Catégorisation de l'entité selon la Loi : présence commerciale canadienne et répond aux seuils liés à la taille
- Secteur/industrie : Société de gestion (contrôle des entités Sani-Marc inc. et Wood Wyant Canada inc.)

Sani-Marc inc.

- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142921247
- Siège social situé au Québec, Canada
- Catégorisation de l'entité selon la Loi : présence commerciale canadienne et répond aux seuils liés à la taille
- Secteur/industrie : Commerce de gros, fabrication et distribution

Wood Wyant Canada inc.

- Numéro d'entreprise (NE) : 860515881
- Siège social situé au Québec, Canada
- Catégorisation de l'entité selon la Loi : présence commerciale canadienne et répond aux seuils liés à la taille
- Secteur/industrie : Commerce de gros et distribution

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



Pierre Goudreault

Président

26 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier Groupe Sani-Marc inc., Sani-Marc inc. et Wood Wyant Canada inc.

Les mesures prises au cours du dernier exercice financier pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises— au Canada ou ailleurs — ou de leur importation au Canada

Vérification des fournisseurs

Lors du dernier exercice financier, Sani Marc a procédé à la vérification de conformité de ses principaux fournisseurs en matière de travail forcé et de travail des enfants. Les fournisseurs devaient compléter une attestation de conformité portant sur ces éléments :

- La mise en place des politiques et des procédures pour déterminer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement et joindre une copie de la/leur politique(s) et procédure(s) le cas échéant.
- S'ils n'ont pas de politique ou de procédure en la matière, une affirmation, qu'au meilleur de leur connaissance, les produits qu'ils fournissent n'ont pas été fabriqués en recourant au travail forcé et/ou au travail des enfants ainsi qu'une explication si ce n'était pas le cas.
- Chaque fournisseur doit reconnaître que Sani Marc s'appuie sur leur attestation et leur contenu, et le Fournisseur doit s'engager à informer Sani Marc promptement en cas de changement à leur attestation. De plus, le Fournisseur doit autoriser Sani Marc à vérifier le respect des déclarations à leur attestation. Dans l'éventualité où Sani Marc constate le non-respect de leurs déclarations, elle se réserve le droit d'exiger des mesures correctives.

Sani Marc compile les informations reçus de ces fournisseurs et prévoit d'élargir le nombre et la portée des fournisseurs tenus de compléter l'attestation de conformité au cours des prochaines années.

Travailleurs

Sani Marc procède à la collecte de renseignements sur le recrutement des travailleurs et mise en place de contrôles internes pour s'assurer que tous les travailleurs recrutés ont donné leur consentement. Plus précisément, pour leurs activités au Canada, lors du recrutement des travailleurs, Sani-Marc inc. et Wood Wyant Canada inc. s'assurent de :

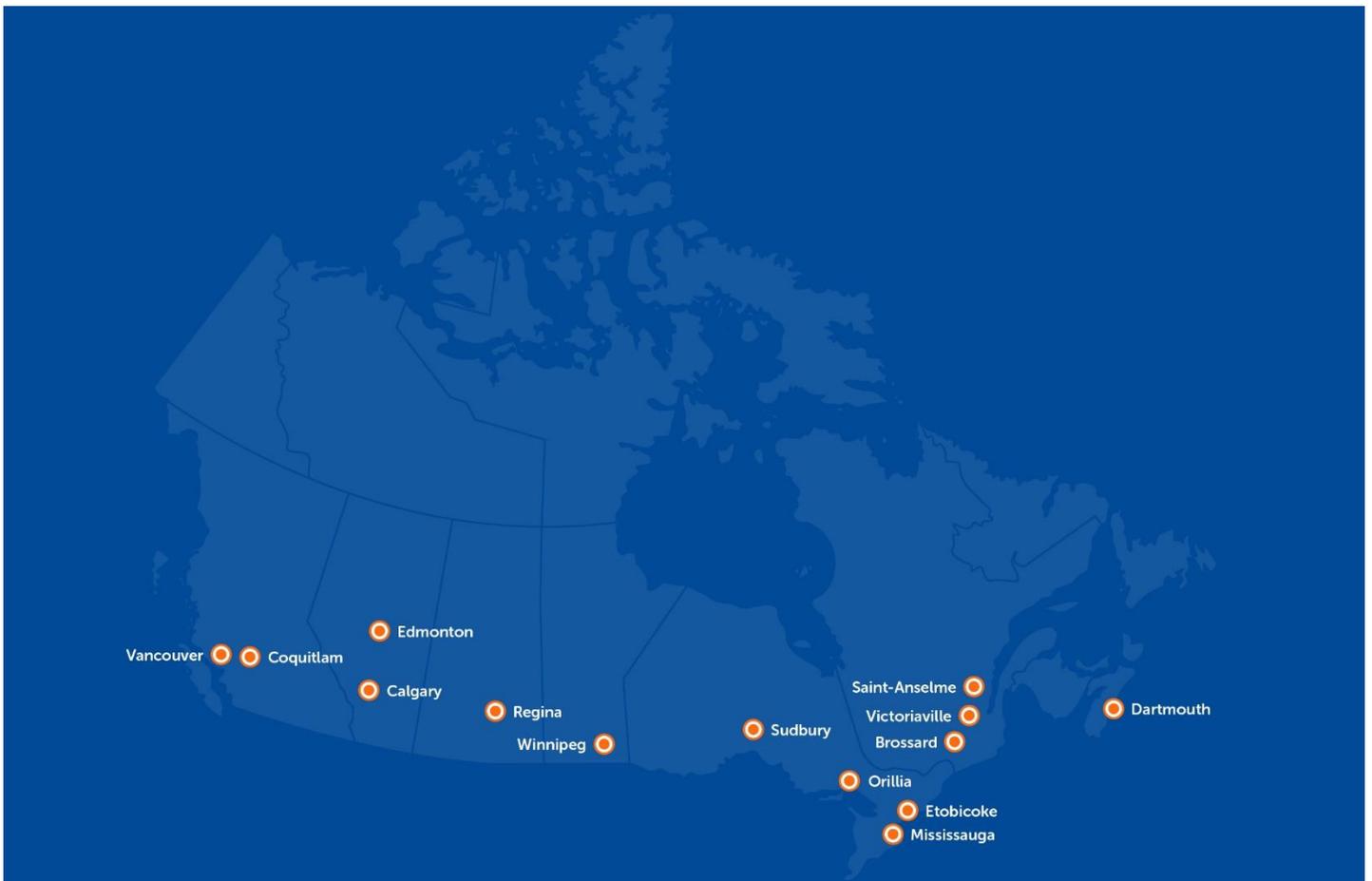
- la conformité aux conditions des conventions collectives internes applicables;
- conclure un contrat de travail et permettre aux travailleurs de consulter un professionnel avant de signer le contrat;
- vérifier que l'âge des travailleurs respecte les critères des lois canadiennes et provinciales applicables;
- s'il s'agit de travailleurs étrangers, avoir recours à des organismes de mission d'emplois reconnus.

Pour l'embauche de travailleurs étrangers, Sani Marc a mis en place un guide afin d'informer ces travailleurs de leurs droits en vertu de la législation sur l'emploi et les normes du travail. Le guide prévoit différentes catégories dont des explications afin de comprendre les talons de paie, les jours fériés, la retraite, l'épargne, etc.

De plus amples détails sur les mesures prises par Sani Marc sont fournis dans le présent rapport.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Sani Marc en un coup d'oeil



Structure :

Groupe Sani-Marc inc. :

- Société québécoise en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*
- Pas d'employés
- Groupe Sani-Marc inc. est une entité qui contrôle Sani-Marc inc. et Wood Wyant Canada inc. et autres filiales non régies par la Loi

Sani-Marc inc. :

- Société québécoise en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*
- Nombre d'employés au Canada : 395

Wood Wyant Canada inc. :

- Société fédérale canadienne en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*
- Nombre d'employés au Canada : 194

La structure organisationnelle des entités repose sur un unique comité de direction regroupant le président ainsi que les vice-présidents des différentes entités et départements.

Activités :

Groupe Sani-Marc inc. : Cette entité n'a pas d'activités relativement à la production ou à l'importation de marchandises, mais elle contrôle plutôt Sani-Marc inc. et Wood Wyant Canada inc. qui se livrent à ces activités, telles que détaillées ci-dessous.

Sani-Marc inc. : Cette entité se livre à des activités (i) de production de biens, vente et distribution de produits et d'équipement de nettoyage et d'assainissement dans les marchés commerciaux, industriels et institutionnels, et de produits pour le traitement des eaux récréatives dans le marché de la vente au détail au Canada; et (ii) d'importation au Canada de marchandises produites à l'étranger.

Wood Wyant Canada inc. : Cette entité se livre à des activités de vente et distribution de produits et d'équipement de nettoyage et d'assainissement dans les marchés commerciaux, industriels et institutionnels au Canada et d'importation au Canada de marchandises produites à l'étranger.

Chaînes d'approvisionnement :

Les chaînes d'approvisionnement de Sani-Marc inc. et de Wood Wyant Canada inc. sont principalement réparties entre l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), l'Europe (Italie, France, Angleterre) et l'Asie (Chine, Inde).

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Sani Marc n'a actuellement pas de politiques et de processus de diligence raisonnable écrits en matière de travail forcé et/ou de travail des enfants. Il(s) sera(ont) élaboré(s) au cours des prochains exercices financiers. Sani Marc a tout de même élaboré une attestation de conformité en matière de travail forcé et de travail des enfants que ses fournisseurs questionnés doivent compléter et fournir la documentation demandée.

Les parties de l'entreprise et des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer

Sani Marc a commencé le processus de détermination des éléments de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants. Les aspects répertoriés sont les suivants :

- Le secteur ou l'industrie dans lequel elle exerce ses activités
- Types de produits qu'elle produit, vend, distribue ou importe
- Emplacements de ses activités, opérations ou usines
- Les types de produits qu'elle produit
- Les matières premières ou les produits dans ses chaînes d'approvisionnement
- Fournisseurs de niveau un (direct)

Les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants se situent principalement dans le secteur de la fabrication.

Sani Marc a identifié des zones spécifiques au sein des chaînes d'approvisionnement où des risques de travail forcé et de travail des enfants sont présents, particulièrement en Asie, notamment en raison des différences au niveau des normes culturelles et des structures légales.

L'ensemble des mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

Sani Marc n'a pas pris à ce stade-ci de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement comme elle n'a pas identifié de travail forcé ou de travail des enfants.

L'ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et dans les chaînes d'approvisionnement

Comme Sani Marc n'a déterminé aucune perte de revenu pour les familles vulnérables engendrées par des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement, Sani Marc n'a pas pris de mesures pour remédier aux pertes de revenus en ce sens.

La formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Sani Marc n'offre actuellement pas une formation aux employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants. Les employés sont toutefois appelés à se conformer au Code d'éthique et de conduite de Sani Marc.

La manière de l'évaluation de l'efficacité des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes commerciales et les chaînes d'approvisionnement

Sani Marc n'a actuellement pas de politiques et de procédures pour évaluer son efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Lors des prochains exercices financiers, Sani Marc compte continuer de procéder à une évaluation des risques du travail forcé et du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement en trois étapes. Dans un premier temps, une vigie auprès d'un plus grand nombre de fournisseurs sera effectuée afin de savoir quels sont les fournisseurs qui possèdent déjà des politiques et procédures pour contrer et atténuer le risque d'avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants. Dans un deuxième temps, Sani Marc inclura une section concernant l'absence de recours au travail forcé et au travail des enfants dans son questionnaire de création de nouveaux fournisseurs. Dans un troisième temps, une politique interne sera élaborée et communiquée aux fournisseurs. Le sujet sera par la suite couvert lors de rencontres fournisseurs afin que ceux-ci puissent nous démontrer qu'ils sont en mesure de s'y conformer.